

Réunion du 13 février 2022 à 20 heures 00

Convocation en date du 04 février 2022.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlene, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent excusé : Aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 15.

Le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2022 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMISSION « Communication et promotion du territoire »

- Pour l'année 2021, trois éditions du journal de la CCAA ont été distribués, une lettre d'information diffusée par mail pour aujourd'hui 1 300 personnes.
- Un état des lieux des associations présentes sur le territoire sera réalisé en 2022 avec un questionnaire pour établir un calendrier des manifestations et un inventaire du matériel qui pourrait être mutualisé.
- Une réunion mensuelle des commissions « communication » et « développement économique » se mettra en place afin d'effectuer la promotion du territoire de la CCAA (vidéos de présentation, mise à jour des sites, etc....)
- Une lettre d'information sur les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera diffusée.

RPI

Le vote du rythme scolaire a été effectué lors du dernier Conseil Communautaire avec les 2/3 des votants pour la semaine de 4 jours et demi, le tiers restant s'étant abstenu.

Le RPI Saint Germé-Saint Mont compte 93 élèves pour 4 postes d'enseignants ; l'école de Viella 26 élèves et deux postes d'enseignants.

Après un courrier distribué aux parents d'élèves du RPI expliquant la proposition de rattachement de l'école de Viella, un vote s'est déroulé avec 96 votants : 3 étaient pour, 2 s'abstenaient et 91 se prononçaient contre.

Les parents d'élèves du RPI se sont opposés au rattachement de l'école de Viella au RPI et le feront savoir avec un article qui paraîtra dans la presse.

TRAVAUX

La CCAA, dans son dernier Conseil Communautaire, a retiré la délibération pour les travaux sur la place des cochons de Viella et donc, ne portera plus ce projet.

Une réflexion pour la prise en charge des travaux sur les places des villages se fera au sein de la commission voirie.

Projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour

VU le code de l'environnement, notamment l'article R. 212-27,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 01 décembre 2015,

VU l'arrêté inter préfectoral en date du 14 septembre 2004 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour,

VU la décision de la CLE du SAGE en date du 16 novembre 2021 validant l'engagement d'une révision du SAGE après ajustement du périmètre administratif,

CONSIDERANT la lettre de saisine en date du 07 février 2022 adressée par l'État pour solliciter l'avis des collectivités parmi lesquelles la commune de Lelin-Lapujolle.

Le bassin hydrographique de l'Adour amont concerne, pour tout ou partie, 556 communes. Le périmètre fixé par arrêté inter préfectoral en date du 14 septembre 2004 pour engager la démarche de SAGE ne retenait que 488 de ces communes.

Les différentes masses d'eau concernées par cet ajout constituent des têtes de bassin du réseau hydrographique de l'Adour amont et représentent donc des territoires importants au regard des fonctions qu'ils remplissent et les milieux qu'ils peuvent abriter (zones humides, sources, zones de biodiversité, etc.). Ceci justifie leur intégration dans le périmètre du SAGE, compte-tenu des enjeux liés à ces milieux, dans le contexte actuel du changement climatique notamment, enjeux qui vont être retravaillés lors de la révision du SAGE.

Sur la base de la décision de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont, et comme le prévoit l'article R. 212-27 du code de l'environnement, les services de l'État ont sollicité par courrier en date du 07 février 2022, outre le préfet coordonnateur de bassin et le comité de bassin, les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils régionaux, les conseils départementaux, l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE :

Article 1 : De donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin amont de l'Adour.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

LICENCE IV

Les stages pour le permis d'exploitation de la licence IV seront effectués du 04 au 06 avril 2022 pour le comité des fêtes par Madame Océane CAUZETTE et pour la société de chasse par Monsieur Arnaud CAUZETTE.

BULLETTIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est présenté avant de l'envoyer au tirage. Il sera distribué début mars.

SUBVENTIONS

① AMÉLIORATION de la PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE d'un LOGEMENT COMMUNAL

Modification de la délibération n° 21 du 05 décembre 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de solliciter une subvention au titre de la DDR pour ces travaux et donc, il s'avère nécessaire de modifier le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réaliser ces travaux
- d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2022
- de retenir les devis suivants :
 - ① Entreprise DAUGA pour un montant de 9 786,55 € HT
 - ② Entreprise CASTAING pour un montant de 6 276,44 € HTSoit un total de 16 062,99 € H.T et 17 856,54 € TTC
- de solliciter une subvention auprès de la Région de 25 %
- de solliciter une subvention au titre de la DETR de 40 %
- de solliciter une subvention au titre de la DDR de 10 %
- d'accepter le plan de financement comme suit :

Autofinancement	4 015,75 €
Subvention DETR	6 425,20 €
Subvention Région	4 015,74 €
Subvention DDR	1 606,30 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous les documents afférents à cette délibération.

② TRAVAUX à l'ÉGLISE de LAPUJOLLE

Modification de la délibération n° 20 du 05 décembre 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que

- la commune a la possibilité de solliciter pour ces travaux une subvention au titre de la DETR d'un montant de 50% au lieu des 20% demandés et
- la subvention de la Région sera de 15% au lieu des 30% prévus et donc, il s'avère nécessaire de modifier le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réaliser ces travaux
- d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2022
- de retenir les devis suivants :
 - ① Entreprise LACOSTE pour un montant de 12 956,40 € HT
 - ② Entreprise DUGARRY pour un montant de 4 588,00 € HT
 - ③ Entreprise THOMAS pour un montant de 17 130,00 € HTSoit un total de 34 674,40 € H.T et 41 609,28 € TTC
- de solliciter une subvention auprès de la Région.
- de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR
- de solliciter une subvention au titre du Département
- d'accepter le plan de financement comme suit :

Autofinancement	12 302,05 €
Subvention Département 10 %	3 467,44 €
Subvention Région 15% (montant éligible 10 450 €)	1 567,40 €
Subvention DETR 50%	17 337,20 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous les documents afférents à cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

La première journée de bénévolat pour l'élagage des platanes et la mise en place des poteaux pour l'adressage est maintenue pour le samedi 19 février 2022.

Une trentaine de bénévoles se sont inscrits pour participer aux travaux de leur commune.

La réunion s'achève à 23 h 30.

M. **BÉCARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne- Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUÉ** Olivier

Mme **FORT** Agnès

Mme **GAYRIN** Laure

Mme **LABORDE** Charlène

M. **PAGES** Lilian

M. **ROUSSEAU** Philippe